



ACAT -Burundi

**Rapport sur le Monitoring des violations et atteintes aux droits de l'homme  
commises au Burundi.**

**Période de Novembre 2023.**

## **Plan du présent rapport**

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

## I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit.

L'actuel chef de l'Etat burundais, le Président Evariste Ndayishimiye qui a succédé à Pierre Nkurunziza, vient de passer trois ans à la tête du pays, son accession au pouvoir n'a pas apporté de changements significats attendus par les Burundais en termes de bonne gouvernance. Suite aux initiatives des autorités actuelles visant l'ouverture du Burundi sur la scène internationale, tout le monde espérait une amélioration de la situation des droits humains. Cependant, après une relative accalmie observée dans les premiers jours du régime, les données relatives à la situation des droits humains sont redevenues plus inquiétantes. Depuis 2021, on assiste à une recrudescence de violations imputables aux agents de l'Etat et aux membres de la jeunesse Imbonerakure affiliée au parti CNDD-FDD.

Le climat politique dans le pays reste délétère et la situation des droits humains particulièrement volatile avec l'absence de volonté réelle de changement de la part du pouvoir en place.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53<sup>ème</sup> session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que *"l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil."*

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure. Plusieurs rapports d'experts convergent sur le fait que la justice burundaise est inefficace, partielle et privée d'indépendance.

Au niveau des libertés publiques, elles sont toujours verrouillées malgré le discours politique rassurant des autorités, seuls les militants du pouvoir ont le droit de manifester tandis que le pouvoir essaie d'intimider toute voix discordante, diverses réunions du principal parti de l'opposition le Congrès National pour la Liberté (CNL) n'ont pas pu se tenir, les membres de ce parti sont constamment malmenés dans leurs communautés par les autorités administratives en complicité avec les Imbonerakure.

Le Burundi refuse toujours de collaborer avec les mécanismes de protection des droits humains (ONU & UA), il n'y a pas toujours de volonté politique de collaborer avec le Rapporteur Spécial des Droits humains.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, 5 cas d'assassinats, 1 cas d'enlèvement, 42 cas d'arrestations arbitraires, 5 cas d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être recensés. Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi. Certains de ces cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans faire ni identification ni enquête.

## II. ASSASSINATS.

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de novembre 2023, ACAT-Burundi a pu documenter 5 cas d'assassinats.

1. En date du 6 novembre 2023, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert au bord du Lac Tanganyika dans la commune de Nyanza-Lac de la province de Makamba. Selon les témoins sur place, le corps a été découvert dans la zone d'extraction de sable non loin du chef-lieu de la commune. Aucune enquête n'a été menée pour connaître les motifs de cet assassinat.
2. En date du 6 novembre 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert sur la colline Kabuye commune Mbuye province Muramvya par des cultivateurs dans un champ de manioc. Selon les sources sur places, le corps présentait des blessures au niveau des jambes et du dos mais également des traces montrant qu'il a été ligoté avant d'être tué. Sur ordre de l'administrateur de Mbuye, Evelyne NDAYISIRIRE, ce corps a été vite enterré sans effectuer des enquêtes pour connaître l'identification de la victime et les auteurs de ce crime.
3. En date du 15 novembre 2023 dans la matinée, un corps sans vie d'un habitant surnommé RUBATI du quartier Mutanga Nord en Mairie de Bujumbura a été retrouvé chez lui. Selon les sources sur place, la victime a été poignardé par des personnes non identifiées dans la nuit du 14-15 novembre 2023. Une enquête judiciaire devrait être menée pour connaître les motifs de ce meurtre.
4. En date du 18 novembre 2023, sur la colline Gasenyi, commune et province Muyinga, un corps sans vie de Marie Ndayisenga, âgée de 29 ans originaire de Karugunda, commune Gashoho a été découvert non loin de la rivière Gikoma à

Gasenyi. Selon les témoins sur place, le corps présentait des traces au niveau de la gorge. La police de la protection civile s'est rendue sur le lieu et a transporté le corps. Pas d'enquêtes supplémentaires pour connaître les motifs de la mort.

5. En date du 20 novembre 2023, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert allongé sur la route qui mène vers la colline de Gahwazi, tout près de la clôture du Lycée Don Bosco au chef-lieu de la province Ngozi. Selon les témoins, le corps présentait des blessures au niveau de la tête et au bras. Sous ordre de l'administrateur de la commune de Ngozi, le corps a été transporté à l'hôpital autonome de Ngozi sans effectuer préalablement d'enquêtes.

### **III. ENLEVEMENTS**

En date du 29 novembre 2023, Ndayishimiye Eric, un employeur de la Regideso à Bujumbura a été arrêté par le chef de la documentation en Mairie de Bujumbura Eliphaz NIYONGABO. Selon les sources sur place, Eliphaz a arrêté Eric à son travail à 10h sans mandat d'arrêt et sans l'avoir informé du motif de son arrestation ni la destination. Sa famille était inquiète car Eliphaz Niyongabo est souvent cité dans des dossiers des disparitions forcées. Sa famille demande d'être informé des circonstances de son arrestation.

### **IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

1. En date du 4 novembre 2023 vers 18h, Jean Pierre Nzoyisaba alias Derenganya, un militant du parti Congrès National pour la liberté (CNL) en sigle a été arbitrairement arrêté sur la colline et zone de Butezi de la commune de Giharo en province Rutana par un groupe des imbonerakure dirigé par un certain Athanase Bigirimana.

2. En date du 9 novembre 2023, Ildefonse Nderagakura, un enseignant du primaire à l'école fondamentale de Muhuta a été arrêté par des policiers accompagné par des imbonerakure à son domicile sis sur la colline et zone Gitaza de la commune Muhuta en province de Bujumbura. Selon les informations en provenance de sa famille, Ildefonse a été accusé de ne pas posséder une toilette à siège à l'intérieur de la maison. Cependant, selon les autres sources sur place indiquent qu'il a été arrêté à cause du militantisme au parti de l'opposition Frodebu.
3. En date du 10 novembre 2023, deux étudiants de l'université du Burundi dont leurs identités n'ont pas été identifiées ont été arrêtés à l'école primaire SOS de Nyakabiga par des policiers et militaires chargés de la sécurité du fils du premier ministre qui étudie à cet établissement. Ils ont été embarqués dans un véhicule double cabine immatriculé 4613 puis conduits manu militari vers une destination inconnue. Selon les sources sur place, ces deux étudiants n'auraient pas fourni d'explications convaincantes concernant leur présence à cet endroit.
4. En date du 15 novembre 2023, trente enseignants dont Juvénal Singoye, Emmanuel Manirakiza, Gaspard Nibaruta, directeur du centre de formation professionnelle de Rumonge ont été arrêtés lors de leurs comparutions au parquet de la République de Rumonge. Selon les sources sur place, Ces enseignants avaient contesté l'attribution des parcelles appartenant à leur école aux particuliers et avaient écrit une lettre de préavis de grève. Selon les mêmes sources, à travers cette lettre, ils ont alors été accusés d'insolence envers le gouverneur de la province Rumonge Leonard Niyonsaba. D'après des informations qui parviennent à ACAT-Burundi, ces enseignants ont été libérés après le paiement d'amende d'une somme de cinquante mille Fbu.

5. Des informations qui sont parvenues à l'ACAT-Burundi au cours de ce mois de novembre 2023, précisent que quatre militaires sont en garde à vue au bataillon de la police militaire. Parmi ces militaires, il y a Capitaine Bayubahe Emery, capitaine Jean Marie Manirakiza, Roger Bararunyeretse tous de la 44eme promotion de l'ISCAM ainsi que le lieutenant Niyonkuru tous sont accusés de désobéir aux ordres d'aller combattre le M23 en RDC, une guerre qui est en train de faire des victimes au sein des militaires burundais qui combattent en mercenariat en tenues de l'armée congolaise.
  
6. En date du 17 novembre 2023, Gaspard Nizigiyimana (42 ans), Aaron Twagirayezu (45 ans), Alexis Bukuru (39 ans) ont été arrêtés en Mairie de Bujumbura, ligotés et embarqués dans un véhiculé du Service National de Renseignement (SNR). Ces trois hommes ont passés quatre jours au cachot du (SNR) dans la province de Cibitoke sous des actes de tortures avant d'être transférés au cachot du commissariat provincial de la police à Cibitoke en date du 21 novembre 2023 vers 23 heures. Selon les témoins sur place ces hommes étaient dans un état critique lors de ce transfert. Des informations en provenance du commissariat précisent que ces détenus ont été extraits du cachot dans la nuit du 24 novembre 2023 vers 21h par le responsable du SNR en province de Cibitoke puis embarqués au bord de son véhicule de service et conduits vers une destination inconnue. Signalons qu'ils ont été accusés d'appartenir dans un groupe rebelle contre le pouvoir en place, ces personnes n'ont pas pu avoir de l'assistance judiciaire pour leur représenter au moment où leurs proches disent qu'ils sont accusés injustement de cette infraction.
  
7. En date du 20 novembre 2023, Nahayo Cyriaque le directeur de l'école fondamental de Kijima a été arrêté sous les ordres de l'administrateur de la commune Rutovu Ndayikeza Josette. Selon les sources sur place, les motifs derrière cette arrestation sont que ce directeur a dénoncé dans un groupe des natifs de cette commune, le détournement de dix sacs de ciments qui étaient destinés pour cette école en 2020 par cet administrateur. Selon les mêmes sources, l'administrateur accuse Cyriaque Nahayo de l'avoir insulté



en date du 15 novembre 2023 à Kijima lors des festivités du flambeau de la paix. Cependant, les natifs ne le voient de cet œil car ils disent que ce sont des motifs sans fondement.

## **V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de novembre 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, usent du pouvoir qui leur est conféré par le parti CNDD-FDD en malmenant et torturant la population surtout celle de l'opposition sans inquiétude. L'ACAT-Burundi constate également qu'il y a toujours des agents du service national de renseignement qui torturent les personnes arrêtées dans les lieux de détentions et apprend avec regret des transferts des détenus qui s'effectuent pendant la nuit pour camoufler l'état critique des détenus ayants subis des actes de tortures.

Ainsi, 5 d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de Novembre 2023.

### **✓ TORTURE**

1. En date du 10 Novembre 2023, Fabrice a été torturé par un imbonerakure Aristide. En effet, Fabrice a été appréhendé entrain de défoncer la porte de la voiture d'Aristide devant son magasin. Aristide l'a torturé avec un fer à béton et appelé la police qui a refusé de l'emprisonner dans l'état qu'il était. Aristide a alors transporté la victime à l'hôpital. Selon les sources sur place, l'hôpital a exigé le paiement d'une caution ce que Aristide a refusé et a laissé Fabrice à l'hôpital. En date du 12 novembre 2023, Fabrice s'est évadé de l'hôpital de peur d'être traduit en justice et malheureusement son corps sans vie a été retrouvé le 12 novembre 2023 au quartier Kavogero, commune et province Kirundo.

2. En date du 12 novembre 2023, Concilie Mbandagare a été gravement torturée par deux imbonerakure Obède et Bienvenu Nkorerimana à son domicile sis au village 6 de la commune de Gihanga en province de Bubanza en l'accusant d'avoir dénoncé le détournement des fonds de la coopérative rizicole URUMURI reproché à son responsable Pasteur Hakizimana alias Gihugu. Pas de poursuite pour les auteurs de cet acte.

3. En date du 14 novembre 2023, Mireille Muhoza âgée de 19 ans a été torturée au quartier de Mugomere en commune et province de Rumonge par un groupe de huit imbonerakure dirigé par le sous-officier de police Thierry Hatungimana alias Kiroho, qui est en même temps le chef des imbonerakure au quartier Mugomere. Selon les sources sur place, Elle venait de l'hôpital pour assister sa mère malade et est tombée dans une embuscade tendue par ces imbonerakure armés de machettes et de gourdins. Ils l'ont torturée et blessée au visage, ont déchiré ses habits en l'accusant de rentrer tard. Pas de poursuite pour les auteurs de cet acte.

4. En date du 21 novembre 2023, sur la colline Kanyamikibande, commune et province Ngozi, Tuyisenge Elias a été torturé par des imbonerakure. Selon les sources sur place, cette victime est native de la commune Busoni, province Kirundo et s'est déplacé dans la commune Ngozi pour chercher du travail. C'est en date du 21 novembre 2023, qu'il s'est rendu chez Besige son patron pour lui demander son argent. Selon les sources sur place, Besige a intimé ordre aux imbonerakure de le battre. Ces derniers l'ont battu et l'ont amené dans la vallée où ils l'ont enterré vivant. La population a crié secours pour Elias et il a été transporté à l'hôpital pour des soins. Selon les sources sur place, Elias est dans un état critique car au moment de faire le petit besoin, il urine du sang du fait qu'il a été torturé même au niveau des organes génitaux. Les autorités dont l'administrateur ont été informé de cette situation mais aucune suite n'a été réservée à cet effet.

## ✓ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

En date du 7 novembre 2023, Concilie Butoyi a été grièvement blessée à coups de couteaux par des individus non identifiés à son domicile se trouvant à la sous-colline de Gasunu de la colline Rushanga, en commune de Bugendana de la province de Gitega. Les témoins sur place disent que la jeune fille a été découvert dans sa maison gisant dans le sang dans un état critique avec des blessures au niveau de la tête et cou. Les mêmes sources précisent qu' 'elle a été violée avant d'être poignardé. Elle a été transportée au centre de sante VISPE.

## **VI. CONCLUSION.**

Le mois de novembre 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

## **VII. RECOMMANDATIONS**

### *➤ A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

### *➤ Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

### *➤ A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.